

**Vous êtes candidat de l'Union européenne, de l'Espace économique européen
ou de la Confédération suisse.**

Les **candidats non titulaires du baccalauréat français**, dans le cas où ils sont :

. De nationalité européenne, d'un pays de l'Espace Economique Européen, de la confédération helvétique ainsi que ceux de nationalité Monégasque ou Andorrane et

. Titulaires d'un diplôme donnant accès de droit à l'enseignement supérieur d'un de ces pays

sont autorisés à émettre leurs vœux sur Admission Post Bac (APB) pour les L1 et autres formations non sélectives.

Attention, leur proposition d'admission ne sera validée par l'université qu'à deux conditions :

. Qu'ils soient bien titulaires, au moment de leur inscription administrative d'un diplôme répondant aux conditions définies ci-dessus.

. Qu'ils puissent justifier d'un niveau de connaissance du français qui leur permette de suivre des études dans cette langue (attestation de réussite à un test du type TCF, TEF, DELF de niveau B2, DALF C1 ou C2, ou bien être ressortissant d'un Etat où le français est langue officielle ou d'un état où les épreuves des diplômes de fin d'études secondaires se déroulent en majeure partie en français).